13/04/19

Volume **XVII** – Lettre **28**8 Nissan 5779





Hil'hoth Yom Tov par le Rav Dovid Ostroff sous le contrôle du Gaon Harav Moché Sternbuch, chlita

#### Hilhoth Yom Tov (suite).

#### Peut-on retirer la cire brûlée d'une bougie ?

En cas de nécessité, il est permis de remplacer une bougie à la cire usagée et brûlée par une neuve. Une lumière supplémentaire *Yom Tov* contribue au *o'hel nefech* et il est possible de manipuler un élément *mouqtsé* pour cette raison. <sup>1</sup> Le disque restant au fond du verre d'une lampe à huile peut également être retiré, bien que *mouqtsé*.

## Les bougies sont-elles mougtsé, Yom Tov ?

Nous avons vu dans la dernière Lettre qu'il était permis de manipuler des allumettes pour transférer un feu d'un endroit à un autre. Nous devons préciser qu'elles ne sont pas *mouqtsé* et peuvent être manipulées librement, même dans une autre intention. Les allumettes, les bougies, l'huile d'une lampe ne sont absolument pas *mouqtsé Yom Tov*. <sup>2</sup>

#### En quoi ces objets sont-ils "meilleurs" que le bois de chauffage qui est mouqtsé ?

Le bois de chauffage n'est pas un kéli (ustensile) et n'a jamais été prévu pour un usage quelconque; il est ainsi monqtsé sauf pour aller au feu. Les bougies, les allumettes et l'huile qui ont été fabriquées pour une utilisation spécifique sont des kélim à part entière et ne sont par conséquent pas monqtsé. <sup>3</sup>

## Quand Yom Tov tombe Chabbath, les règles plus strictes de Yom Tov s'appliquent-elles?

Nous avons vu que les règles de *mouqtsé* et de *nolad* sont plus strictes *Yom Tov* que *Chabbath*. Au début de la *massé'heth* (traité) *Betsa*, la *Guemara*, rapporte que Rabbi était plus strict *Yom Tov* sur les lois de *mouqtsé* en raison des facilités accordées *Yom Tov* par rapport au *Chabbath* pour la préparation des repas. Dans la mesure où il est permis de cuire et d'accomplir d'autres *mela'hoth Yom Tov*, les gens ont tendance à considérer *Yom Tov* comme moins strict que *Chabbath* et peuvent en arriver à transgresser des *issourim* (interdits). C'est pourquoi, il adopta une attitude plus stricte pour le *mouqtsé* et le *nolad*.

D'un côté quand Yom Tov tombe Chabbath, la raison d'être plus strict disparaît et il conviendrait d'agir comme un Chabbath normal et non comme Yom Tov, <sup>4</sup> alors que d'un autre côté dans la mesure où 'Hazal (nos Sages) ont déclaré que c'était assour (interdit) Yom Tov, cela doit s'appliquer même Chabbath.

[1] Selon Rav Akiva Eiger, cité dans *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 21 note bas de page 6 [2] Chemirath Chabbath Kehil'hata 21:5-6 [3] Chemirath Chabbath Kehil'hata 21, note bas de page 21 se demande si l'huile placée dans la lampe a le même statut

[4] Chemirath Chabbath Kehil'hata 21:7. Il y a discussion à ce sujet (note bas de page 22)

#### Un mot sur la Paracha, par le Rav Ozer Alport מצורע

(XIV:34)

פִּי תָבֹאוּ אֶל אֶרֶץ כְּנַעַן אֲשֶׁר אֲנִי נֹתֵן לָכֶם לַאֲחָזָה וְנָתַתִּי נָגַע צָרַעַת בְּבֵית אֶרֶץ אֲחַזִּתְכָם.

"Quand vous serez arrivés au pays de Canaan, dont je vous donne la possession et que je ferai naître une altération lépreuse dans une maison du pays que vous posséderez,..."

Rachi explique qu'en avertissant les gens de la possibilité que la *tzaraath* (lèpre) frappe leurs maisons, *Hachem* leur transmettait de bonnes nouvelles. Comme les précédents habitants avaient caché leurs trésors dans les murs de leurs maisons, le processus consistant à gratter les murs d'une maison atteinte de *tzaraath* leur révélerait des objets de valeur. Bien que la découverte de trésors cachés allait certainement atténuer leur douleur, pourquoi *Hachem* choisit-II de les récompenser de cette manière si particulière ?

Rav Morde'hai Kamenetzky répond joliment à notre question à travers l'histoire suivante. Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, Rav Eliezer Silver s'activa dans les camps de personnes déplacées pour y apporter un soutien physique et émotionnel aux survivants. Un jour, alors qu'il organisait un minian pour les prières de l'après-midi dans l'un des camps, un homme refusa de s'y joindre. L'homme expliqua, que pendant sa détention dans un camp de concentration, il y avait un Juif religieux qui avait réussi à passer un siddour en contrebande et qui "louait" ce siddour contre des rations alimentaires. Quand cet homme vit comment un Juif religieux pouvait tirer avantage de son siddour dans de telles circonstances, il décida de ne plus jamais prier. Rav Silver suggéra qu'au lieu de se concentrer sur les actions de l'homme au siddour, il serait peut-être plus approprié de reconnaître combien de Juifs étaient disposés à donner leur précieuse nourriture afin de pouvoir déverser leur cœur à Hachem par la prière.

Rav Kamenetzky note que le *lachon hara* est l'une des principales causes de *tzaraath*. Il consiste à mettre l'accent sur les lacunes de nos condisciples juifs. La *Torah* insiste sur l'importance de creuser sous la surface et de ne pas se concentrer sur les carences superficielles. Bien que la maison puisse paraître à première vue frappée par la *tzaraath*, une recherche plus profonde révélera la présence de gemmes qui attendent d'être découvertes sous la surface. Cela lui permettra de se conduire de la même façon avec ses compagnons juifs. S'il prenait seulement le temps de modifier son regard, il pourrait creuser plus profondément et découvrir la beauté qui se cache sous l'attitude de son prochain!

Voie 4

La Torah est supérieure à la prêtrise et à la royauté, car la royauté s'acquière par 30 qualités, la prêtrise s'acquière par 24, alors que la Torah est acquise par 48 vertus...

Ce sont: ... (4) la compréhension et la perception du cœur ...

(4) **Compréhension et perception du cœur**: cette qualité semble recouvrir deux qualités distinctes dans notre *michna*. Cependant, le *Midrach* Chmouel (écrit par Rav Chmouel de Uzeda, Safed, Israël 16ème siècle) les unit en une qualité unique en raison de leur ressemblance. (Notre *michna* semble en fait contenir 51 voies; les commentateurs suggèrent divers moyens de réduire la liste.) De même, le *Gaon* de Vilna (Lituanie, 18ème siècle) modifie notre *michna* en supprimant la deuxième qualité.

Les Sages rapportent cette double qualité de compréhension et de perception du cœur. En général, ils considèrent le cœur comme le siège de la compréhension. Nous pouvons intellectualiser des informations dans nos cerveaux, mais nous ne devenons de vrais Juifs, croyants (avec des connaissances) qu'à travers nos cœurs.

**N**ous avons expliqué par le passé (Pirké Avoth 2-13b) que le savoir seul ne suffit pas à changer une personne et ne la rend certainement pas meilleure, ni plus éthique. R. El'hanan Wasserman (grand érudit lituanien en *Torah* qui périt lors de l'Holocauste) explique que les Sages ne voient pas la racine de la rébellion philosophique contre D-ieu comme provenant du cerveau, mais du cœur. Pour le *Talmud* (Bera'hoth 12b) le verset «Ne vous égarez pas après votre cœur» (Nombres 15:39) fait référence à l'hérésie. Lorsque nous voulons croire certaines choses, les arguments se mettent rapidement en place. Celui qui ne veut pas se sentir redevable aux Juifs, va «croire» que l'Holocauste était une fabrication. Celui qui soutient son sportif préféré, refusera de tenir compte des preuves de son dopage. Celui qui ne veut pas croire qu'il existe un D-ieu qui a créé l'homme, croira en la théorie de l'évolution. Enfin, celui qui n'admet pas la moralité et la tradition, «croira» que la révélation sur le Mont Sinaï (dont des millions de Juifs ont été témoins et qu'ils ont fidèlement transmis à leurs descendants) était le résultat du sens de l'humour déformé d'une race étrangère produisant des effets spéciaux.

Ainsi, celui qui étudie la *Torah* doit le faire avec son cœur autant qu'avec sa tête. On pourrait même suggérer que la connaissance sans les ressources émotionnelles nécessaires pour l'assimiler est plus nuisible que bénéfique. Rappelons-nous que nous descendons d'une nation qui a dansé autour d'un veau d'or (ou a au moins permis à quelques-uns d'entre eux parmi les plus faibles de le faire) quarante jours seulement après avoir assisté à la révélation au Sinaï. Comme nous en avons discuté dans le passé (Pirké Avoth 5-6), la raison en résumé en est que la nation a été «forcée» de connaître D-ieu d'une manière plus vivante et plus intime que ce à quoi ils étaient préparés. Ils n'étaient pas prêts à vivre avec la seule existence de D-ieu. Ils saisirent donc l'intermédiation physique de l'idolâtrie dans une tentative futile de s'éloigner d'une manière quelconque de D-ieu qu'ils savaient ne pas pouvoir nier.

#### Un mot sur la *Téfila*

par Rabbi A Leib Scheinbaum (Pirké Chochanim)

à suivre

ומה יפה ירשתו

#### Et comme notre patrimoine est beau

Un certain nombre de fois, au cours de notre *tefila* quotidienne, nous invoquons le זכות, le mérite de nos ancêtres. Nous nous demandons ce que ce mérite peut accomplir pour nous puisqu'après tout, Avraham Avinou n'a pas pu sauver son fils, Yichmaël. Dans son commentaire sur la *Sidra* Vaéra, le Beth Halevi donne l'explication suivante. Le caractère d'un père s'étend à son fils et, ainsi, les actions d'un fils trouvent pour la plupart leurs racines dans la nature de son père. Par conséquent, les agissements et les actes positifs que nous accomplissons sont un héritage que nos ancêtres nous ont légué. Nous venons donc devant le Tout-Puissant et Le supplions de se souvenir de notre זכות אבות, une référence aux bonnes actions que nous accomplissons à la suite de notre ירושה, l'héritage de nos חלות אבות de nos ancêtres. Il semble clair, que celui qui n'a pas d'actes positifs à son actif ne pourra pas demander que son זכות אבות אבות protège.

Telle est la signification sous-jacente de cette phrase: "Et comme notre patrimoine est beau." Nous disons que le הלק הטוב, la composante positive de nos actions, est notre héritage, celui que nous avons hérité de nos ancêtres. Ce mérite ne nous revient pas, c'est le leur et, par conséquent, nous demandons à *Hachem* d'écouter nos supplications.

# A la mémoire de Lydia 'Hanna NETTER *bass* Edmond Hacohen SACERDOTE (23 *Nissan*) & de Jacques Yaacov Tsvi *ben* Méïr NETTER (26 *Nissan*)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 - CRETEIL 09.54.46.12.76

E-mail: <a href="mailto:associationdeborahguitel@gmail.com">associationdeborahguitel@gmail.com</a> Site: <a href="mailto:www.deborah-guitel.com">www.deborah-guitel.com</a>

Vous pouvez dédier une de nos lettres à la mémoire ou à l'attention ou en l'honneur d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.